

Cahier de doléances du Tiers État de Rodlach (Moselle)

Plaintes et doléances de Rodelack¹.

Cejourd'hui, le 8 mars 1789, il 11 heures du matin, à l'issue de la messe paroissiale, étant assemblés en la maison curiale et en présence de M. le curé, président la municipalité de la communauté de Rodelack.

1°. Disons que la petite communauté est banale au moulin du village de Weistroff, où il n'y a qu'un petit ruisseau qui ne peut produire d'eau en suffisance pour faire aller le moulin qu'en hiver ou par de grandes pluies, de façon que le village est la plus grande partie du temps sans pain.

2°. Il est à observer que M. l'abbé commendataire de Villers tire la septième gerbe pour dîme, et en outre la septième verge sur la versante que les particuliers plantent en pommes de terre et d'autres denrées : qu'on y plante ce qui doit être le plus nécessaire, la nourriture et les légumes des pauvres sujets.

3°. En outre les habitants de la dite communauté de Rodelack sont obligés de payer à M. le curé de Bibiche le dixième monceau de foin, sans savoir la raison pourquoi. C'est pourquoi nous osons espérer de lui la fourniture d'un taureau et un² béliet, que nous n'avons pas : tient nous en souffrons du dommage.

4°. M. le curé tire en outre la dîme des petits cochons et ne fournit point de porc mâle.

5°. Que la communauté de Rodelack paye annuellement 2 bichets d'avoine, mesure de Sierck, une poule, un chapon et 4 sols et demi en argent pour leur chauffage, et³ n'ont pas seulement le tiers de leur chauffage ; et en outre le bois ne vaut pas les rapports que nous sommes obligés de payer, et quand nous voulons aller chercher une charge de bois mort, nous avons des forestiers autour de nous qui nous ruinent, de façon que plusieurs ont été obligés de quitter le village nuitamment pour aller s'établir en Hongrie.

6°. Il est à observer que nous avons la vaine pâture dans les bois de Furstenvalt, et les MM. de la maîtrise ne les relâchent qu'à l'âge de 18 à 20 ans, de façon que nos bêtes souffrent de la faim ; et, faute de fourrage, nous ne pouvons pas nourrir de bêtes ni⁴ pour labourer les terres, ⁵ qu'il y a beaucoup de terres en friche faute de fourrage.

7°. Savoir que la plus grande partie de notre ban est en côtes et montagnes, où les grands orages y ont creusé de terribles fossés, et encore d'une terre sauvage, ⁶ que la plupart des particuliers sont obligés de piocher leurs pièces pour les planter.

8°. Qu'anciennement nous avions le sel à bon prix, mais qu'aujourd'hui il est d'un prix exorbitant, ⁷ que les pauvres gens sont obligés la plus grande partie de manger leur soupe sans sel à cause de la grande misère ; et plusieurs pourraient faire quelques petits nourris, mais faute de sel l'on ne peut pas.

Et en outre, par la voie du scrutin, ont nommé un député au nom de la communauté, lequel doit comparaître mercredi prochain, 11 du courant, le nommé Pierre Marchal, à la pluralité des voix.

En foi de quoi nous, de la municipalité de Rodclack, avons signé.

¹ Rattaché à Bibiche le 9 février 1810.

² d'un

³ ils

⁴ en tenir

⁵ en sorte

⁶ de sorte

⁷ de manière